

**Arrêté de tarification de vente d'espaces publicitaires  
dans le livre de promotion de l'IUT 2024**

**L'Administrateur Provisoire de l'Université de La Réunion**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;  
**Vu** la délibération n°2016-85 adoptée par le Conseil d'administration du 17 octobre 2016 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président de l'Université de La Réunion pour fixer les diverses tarifications ;  
**Vu** l'avis du conseil de l'IUT en date du 5 octobre 2023 ;

**Considérant** que l'IUT réalise un livre de promotion de formation d'environ 21 cm x 21 cm pour une centaine de pages à destination des futurs diplômés en DUT et des partenaires professionnels ;

**Considérant** que l'IUT propose à ses partenaires l'achat d'espace publicitaires ;

**Arrête**

**Article 1er : Tarifs**

Les tarifs pour l'achat d'espaces publicitaires sont arrêtés comme suit :

½ page	Entre 400 et 600 euros TTC
1 page	Entre 700 et 900 euros TTC

**Article 2 : Exécution**

L'agent comptable et la direction générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 mars 2024  
Pr. Jacques COMBY

Administrateur Provisoire de l'Université de La Réunion

Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des Universités, le 28 MARS 2024

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 28 MARS 2024